



Arrêté de circulation
pour empiètement sur la chaussée
rue des 4 Vents

Le Maire de la commune de la commune d l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 12 septembre 2025 de la société SOEGA NORD OUEST TP, représentée par Monsieur BOURDY Stéphane, domiciliée au 7-9 rue Louis Pasteur 37550 à Saint Avertin,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mercredi 17 septembre 2025 au jeudi 2 octobre 2025,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de réalisation des trottoirs en béton désactivé, rue des 4 Vents 37220 à l'Île Bouchard, un empiètement sur chaussée sera effectué du mercredi 17 septembre 2025 au jeudi 2 octobre 2025, par l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP demeurant au 7-9 rue Louis Pasteur 37550 à Saint Avertin.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 17 septembre 2025

Arrêté n° 2025-09-164	
PUBLIÉ LE	17/09/2025
ACTE EXÉCUTOIRE	

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint François DE LAFORCADE

